



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par la résolution numéro 2026-10-224 intitulé : Premier projet de résolution - PPCMOI 864-866 8 rang

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2026, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2026-10-224.

Que cette demande de PPCMOI a pour effet d'autoriser :

- Deux bâtiments principaux sur le même terrain;

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 novembre 2026 à 19 h 30, à la salle communautaire située au 837, 8^e rang Saint-Sylvere, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1).

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou le maire suppléant ou le conseiller désigné par le maire ou le maire suppléant expliquera la demande de PPCMOI ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que cette résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que cette résolution est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité au www.saint-sylvere.ca et au bureau municipal durant nos heures d'ouverture.

DONNÉ A SAINT-SYLVÈRE CE VINGT-SEPT^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2026.

Karol-Anne Smith
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karol-Anne Smith directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande numéro 2026-10-224 concernant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 384 pour l'immeuble situé sur le lot 5652228 au 864-866, 8^e rang à l'hôtel de ville et sur notre site internet (www.saint-sylvere.ca), conformément au Règlement numéro 384, le vingt-sept e jour du mois d'octobre 2026. De plus, cet avis public sera publié dans le bulletin municipal qui sera distribué en papier a chaque résidence le 30 octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat CE VINGT-SEPT^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2026.

Karol-Anne Smith
Directrice générale et greffière-trésorière